

Bon No: 004418315	1ere Gachée: 11:36 (1) Quantité: 0.75 m3	Date: 01/04/2026 référence commande(2): 03 26 84 50 90	DUFO2604013764	Zone: Sous Centrale
client: 411892 chantier: DEPART	SOGECI SARL DEPART SOCIETE GENERALE GENIE CI RUE DES SEMAILLES 51110 Caurel			Véhicule: LM LM
ARRIVEE CHANTIER DECHARGEMENT DEPART RETOUR ATTENTE convenue réelle debut fin chantier centrale 11:35 00:00				température: vitesse du vent: validité:
CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures				
				
code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure
PJMORXX250				consistance(7) Dmax 5
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4)
appellation commerciale MORTIER NORMAL CEM2 250				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION				NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				
signature:				

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1